



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des Finances relatif à

Préavis municipal N° 2026-04

relatif au

COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Commission composée de :

Présidente : Virginie CRAUSAZ (PLR)
Membres : Marcel-Jacques BACCA (EA)
Patrice BADAN (UDC)
Samuel OBI (VERT)
Roberto FUCILE (ALT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Christian SPUEHLER (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité au complet, accompagnée de M. Jean-Marc Moreillon, boursier communal a présenté les comptes 2025 à la commission des finances et à la commission de gestion le 4 mai 2026.

A la suite de cette présentation, la Commission des finances s'est réunie à trois reprises pour traiter des comptes 2025, selon le planning ci-dessous

- Préparation des questions pour la Municipalité, discussion et études des comptes
- Réponses aux questions relatives aux comptes 2025, discussion avec la présence de M. Jean-Luc Duroux, municipal des finances et M. Jean-Marc Moreillon, boursier
- Réponses complémentaires et discussion sur la rédaction du rapport

La COFIN remercie la Municipalité pour sa disponibilité, la qualité de ses explications ainsi que pour ses réponses complètes à l'ensemble des questions posées, de même que pour les documents transmis, qui ont pleinement répondu aux attentes.

Le présent rapport a pour objectif de présenter les principales observations de la Commission et ses conclusions relatives aux comptes 2025 de la Commune d'Aigle.

Appréciation générale des comptes 2025

La Commission des finances relève que les comptes 2025 de la Ville d'Aigle se soldent par un excédent de recettes de CHF 23'690, traduisant un exercice globalement équilibré et une bonne maîtrise des charges.

Les recettes ont dépassé les prévisions budgétaires, tandis que les dépenses sont restées contenues dans le cadre fixé. Cette évolution a permis à la commune d'améliorer sa marge d'autofinancement, qui atteint CHF 7,15 millions, contre CHF 5,89 millions lors de l'exercice précédent.

La Commission constate que cette capacité d'autofinancement constitue un élément positif dans un contexte marqué par d'importants investissements liés au développement de la commune et à la croissance de sa population.

Elle relève toutefois que l'endettement demeure élevé. La dette brute s'établit à CHF 99,03 millions au 31 décembre 2025, soit CHF 8'197 par habitant. Bien que ce niveau reste compatible avec la situation financière actuelle de la commune, son évolution devra continuer à faire l'objet d'une attention particulière lors des prochains exercices.

Dans son ensemble, la Commission considère que les comptes 2025 reflètent une situation financière saine et maîtrisée. Les résultats obtenus démontrent la capacité de la commune à poursuivre son développement tout en maintenant l'équilibre de ses finances. La question de l'endettement reste néanmoins un enjeu majeur pour les années à venir et devra être suivie avec vigilance.

Dans le cadre de son analyse des comptes 2025, la Commission des finances a identifié deux points d'attention qu'elle souhaite mettre en évidence dans le présent rapport, à savoir :

- Une diminution des recettes fiscales, ceci malgré l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire communal selon les explications fournies par le Municipal des finances. D'autre part, il y a eu des remboursements d'impôts 2024 en 2025 pour des correctifs d'impôts pour environ Frs 800'000.- .

La Commission demeure attentive à l'évolution de cette situation et souhaite compléter son analyse à réception des indicateurs relatifs au nombre de taxations effectuées à fin 2024 et à fin 2025 (pourcentage de dossiers taxés au 31.12.2025 est de 93.3%)

- La nouvelle péréquation entrée en vigueur au 1er janvier 2025 a eu un effet favorable sur le résultat de l'exercice 2025. Le montant prévu au budget s'élevait à CHF 15'817'219, alors que le montant effectif atteint CHF 19'295'245, soit un écart positif de CHF 3'478'026.

Il convient de relever que ces chiffres sont communiqués par le Canton et ne résultent pas d'un calcul établi par la bourse communale.

1. Analyse des comptes et situation financière

Alors que le budget 2025 prévoyait un résultat déficitaire **CHF 1'778'834.-**, le résultat 2025, tel que présenté par la Municipalité, aboutit à un excédent de revenus de **CHF 23'690.88**.

Après déduction des prélèvements sur les fonds de réserves et diverses imputations internes, les recettes réelles se sont élevées à CHF 59'210'505 alors que les dépenses hors amortissements, imputations internes et attributions aux fonds de réserve se montent à CHF 52'056'823.

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 7.15 mio contre CHF 5.89 mio en 2024.

	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Différence			
				s/comptes 2024		s/budget 2025	
				en CHF	en %	en CHF	en %
1. Recettes réelles							
1.1 Revenus par nature (4)	55 666 300	56 004 369	62 077 970				
Déduction gains comptables sur immeubles (EF 200.4242.10)	0		0				
1.3 Déduction prélèvements sur réserves (48)	-969 465	-813 150	-1 961 047				
1.4 Déduction imputations internes (49)	-843 771	-928 400	-906 418				
	53 853 064	54 262 819	59 210 505	5 357 441	9,95%	4 947 686	9,12%
2. Dépenses réelles							
2.1 Charges par nature (3)	55 379 656	57 783 203	62 054 279				
2.2 Déduction amortissements (33)	-4 763 737	-4 155 700	-8 721 934				
2.3 Ajout amortissement créances (3301)	412 847	400 000	346 067				
2.4 Déduction attribution aux fonds de réserve (38)	-2 222 664	-882 900	-715 171				
2.5 Déduction imputations internes (39)	-843 771	-928 400	-906 418				
	47 962 331	52 216 203	52 056 823	4 094 492	8,54%	-159 380	0,31%
3 Marge d'autofinancement (1-2)	5 890 733	2 046 616	7 153 682				

L'analyse de ces résultats suscite les commentaires suivants :

Par rapport au budget 2025

- Les revenus ont augmenté de **CHF 4'947'686**, soit 9.12% en comparaison du budget
- Les charges ont diminué de **CHF 159'380**, soit -0.3% en comparaison du budget

2. Examen détaillé des comptes de fonctionnement

La CoFin a procédé à un examen détaillé des comptes de charges et revenus ainsi que du bilan en analysant tout particulièrement les écarts entre le budget et les comptes et en demandant la justification de ceux-ci.

3011 Traitement du personnel

Q : Au budget était prévu des nouveaux besoins en personnel. Peut-on avoir un suivi sur ces postes, ce qui a été réalisé ou différé ? Nous expliquer les écarts entre le réalisé et le budget.

R : 0.9 EPT pour la culture (0.3 EPT d'augmentation de pourcentage pour le poste de chargée d'exposition et création d'un poste de déléguée à la culture à 0.6 EPT). Consultant externe MSST (sécurité au travail).

Q : Quel renchérissement a été appliqué au 01.01.2025 ?

R : 0.7%

Chapitre 1

110.3092.00 - Frais de recherche de personnel

Augmentation due aux différents frais pour annonces, assessments en lien avec les nouveaux postes et aux engagements en CDD pour palier aux absences (maladie, accidents etc.)

110.3170.10 - Emoluments administratifs

Montant mis au budget en tenant compte de la révision des règlements toujours en cours et à un nombre moins important de divers permis de construire, habiter ainsi que des permis de fouilles du CAD nombreux en 2024 (2024 : CHF 80'000 et 2025 : CHF 20'000)

111.3114.00 et 111.3115.00 - Achat de matériel et achat de véhicule

Il n'y a pas eu d'achat de matériel. La location des véhicules électriques est dans le compte 111.3102.10

111.3657.00 - Participations diverses

Il s'agit de participations communales aux achats de vélos électriques, d'installations photovoltaïques, de pompes à chaleur, de CECB, etc. L'augmentation se justifie par le nombre croissant de demandes.

111.4112.20 - Redevances Romande Energie (taxe spécifique)

La redevance est calculée en fonction des kWh (CHF 0.006 cts le kWh). De ce fait il est difficile d'estimer le montant.

190.3111.01 – Achat et installations de logiciels

Y compris achat d'un logiciel de sauvegarde des serveurs non prévu au budget CHF 30'393

Chapitre 2

200.4242.00 – Gains comptables sur immeuble

La Cofin a reçu le détail du compte.

230.3301.00 - Défalcations de créances irrécouvrables

Montant communiqué par l'Administration cantonale des impôts

Chapitre 3

321.4361.00 Remboursement de traitements

Indemnités assurance accidents

323.4518.00 - Subventions fédérales et cantonales

Pour cause de manque de personnel (accident, poste à repourvoir) le service des forêts n'a pu effectuer les coupes prévues d'où un manque de subventions pour l'entretien des forêts protectrices. Il y a aussi eu d'avantages de travaux urbains et dans des zones non subventionnées.

340.4272.00 – Recettes parking souterrain Hôtel de Ville

Moins de locations que prévu car début des locations dès le 1^{er} mars, montant max. env. CHF 105'000.

353.3141.00 – Entretien courant du bâtiment Bec d'Aigle

356.3141.00 – Entretien courant Château et Maison de la Dime

374.3141.00 – Entretien courant du bâtiment PPE Le Battoir

La Commission des finances constate des dépassements sur plusieurs comptes d'entretien du patrimoine communal. Elle relève que ces écarts sont documentés dans les comptes et que certaines dépenses ont été annoncées dans les rapports intermédiaires.

Elle rappelle néanmoins l'importance d'une meilleure anticipation des charges afin de renforcer la lisibilité budgétaire et la qualité du suivi des comptes.

357.4231.00 – Locations Hôtel de Ville

Tous les locaux ne sont pas loués côté Plantour.

369.3141.10 – Travaux d'amélioration Novassalles

Une partie des travaux prévus dans ce compte ont été comptabilisés dans le compte 369.3141.00

369.4362.00 – Remboursement de frais (Novassalles)

Le montant du décompte de chauffage n'a pas encore été établi. C'est le service des bâtiments qui s'en occupe. Il serait souhaitable de facturer les charges chaque année.

Chapitre 4

431.3142.20 – Aménagements urbains

Y compris réalisation parking en grave à la Planchette CHF 59'381, potelets de barrage CHF 16'772.

431.3154.10 - Achat et entretien parcomètres

Y compris achat de parcomètres collectifs solaires en remplacement d'appareil en bout de course

431.4804.00 - Prélèvement au fonds de réserve

Y compris prélèvement réserve Margencel 13 pour amortissement travaux (anc. Café Suisse)

440.3145.00 et 440.3185.00 - Espaces verts et cimetière

Moins d'entretien que prévu au budget suite à la mise en place de diverses recommandations du label Ville verte, notamment l'introduction d'un entretien différencié

461.4341.00 Taxes de raccordement

Moins de facturation de taxes de raccordement.

Chapitre 5

520.4512.00 Enseignement secondaire

Retard à l'Etat de Vaud pour le versement de l'indemnité pour les enfants demandeurs d'asile.

Chapitre 7

711-3654.20 – COVID 19 – actions 2024-2025

Action bons Aigle-Cité, relance suite travaux au centre ville.

3. Bilan

Débiteurs

Le montant des débiteurs ouverts sont constitués en grande partie de DDP, actuellement en cours de poursuite. Le service des finances assure un suivi régulier du contentieux.

Endettement et plan d'investissements

La dette brute de la Commune augmente de 93.7 à 99.03 millions de CHF de fin 2024 à fin 2025.

Les charges d'intérêts pour 2025 représentent CHF 1'038'842 contre CHF 896'037 en 2023, soit 2% des dépenses totales. Le taux moyen des intérêts bancaires sur l'année 2025 se monte à 1.28% (2024 : 1.26%).

Cautionnements

Conformément aux observations émises l'année précédente, la Municipalité poursuit le suivi et l'adaptation des cautionnements afin qu'ils correspondent aux engagements effectifs. Dans ce cadre, le cautionnement en faveur de la Fondation chablaisienne d'aide à l'insertion a été réduit de CHF 1'500'000 en 2025.

4. Amortissements complémentaires et attributions aux fonds de réserve

Lorsque les comptes le permettent, la Municipalité procède à des attributions aux fonds de réserve et/ou des amortissements complémentaires.

Pour l'exercice 2025, la Municipalité a décidé d'affecter la quasi-totalité du bénéfice de l'année 2025, soit CHF 4'157'017 à des amortissements supplémentaires d'anciens investissements relatifs principalement aux infrastructures par ordre d'ancienneté (voir également le détail en page 86 du rapport de gestion).

5. Association intercommunales

Conformément à l'art. 39 du Règlement du Conseil communal, la CoFin a pris connaissance des comptes des associations intercommunales dont Aigle est partenaire ainsi que des rapports des organes de contrôle, à l'exception de celui de l'AERA pas disponible au moment de la rédaction de ce rapport. Il s'agit de :

- Association du Stand de Tir des Grandes Iles d'Amont
- Association Police du Chablais vaudois (611.3521.20)
- Association intercommunale ORPC district d'Aigle (660.3521.10)
- ARASAPE (711.3525.20)

Les participations communales d'Aigle ont été vérifiées avec les comptes communaux.

6. Contrôle des comptes 2025

Le contrôle des comptes 2025 de la commune d'Aigle a été réalisé par la fiduciaire Intermandat à Lausanne. Le résultat de l'audit des comptes annuels est reproduit ci-dessous, à savoir :

- La comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler
- La justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi
- Les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction
- Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sont régulièrement appliquées

7. Conclusions

La commission accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2025 tels que présentés, avec les amortissements supplémentaires proposés.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, **à la majorité**, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2025

Oùï le rapport de la Commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances :



Virginie Crausaz, présidente

Aigle, le 5 juin 2026